



CECPA

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS
DE PRODUCTION EN AGRICULTURE

Étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021

Rapport final

Janvier 2023



NEUTRALITÉ INTÉGRITÉ EXCELLENCE





ÉQUIPE DE PROJET

Coordination : Line Belleau, chargée de projet

Direction de l'étude : Jean-François Drouin, directeur par intérim

Ont collaboré à la réalisation : Raymond Alie, Simon Boulet, Lorraine Carrier, Eva Ketelsen, Michel Lecours, David Ouellet, et Raphaëlle Rodrigue.

Pour la réalisation de cette étude, le Centre multi-conseils agricoles et les Consultants Jean-Marc Paquet ont agi à titre de partenaires du CECPA.

REMERCIEMENTS

Le CECPA tient à remercier, en tout premier lieu, les producteurs qui ont participé à la présente étude de coût de production. En fournissant une multitude de données et de renseignements, ils ont grandement contribué à la qualité et à la représentativité des résultats. Nous souhaitons également souligner le travail des membres du comité de travail sectoriel. Ceux-ci ont suivi chacune des étapes de l'étude et soutenu par leur expertise la réalisation de différentes analyses.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
225, rue Montfort, bureau 300
Lévis (Québec) G6W 3L8
Téléphone : 418-833-2515
Sans frais : 1-877-833-2515
cecpa@cecpa.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

Table des tableaux	4
Avant-propos.....	5
Acronymes, sigles et unités de mesure.....	6
Mise en contexte	7
Méthodologie.....	7
Comité de travail sectoriel.....	7
Portrait de la population	7
Échantillon et participation.....	8
Collecte et validation de l'information	9
Particularités méthodologiques.....	10
Représentativité des résultats	11
Audit	11
Résultats techniques	12
Résultats économiques et financiers	17
Coût de production.....	22
Annexe 1. Spécificités méthodologiques	34
Annexe 2. Principaux facteurs de répartition.....	39
Annexe 3. Durées de vie utile (DVU) et valeurs de récupération (VR) pour les principaux actifs	40
Annexe 4. Valeurs financières des inventaires pour établir le bilan au 31 décembre 2021	43
Annexe 5. Information complémentaire sur les principaux ajustements climatiques et de cohérence	44



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition de la population admissible selon la taille du cheptel	8
Tableau 2. Régions administratives par bassin.....	8
Tableau 3. Répartition de la population admissible par bassin géographique.....	8
Tableau 4. Répartition des entreprises de l'échantillon initial par bassin géographique et par strate de taille	9
Tableau 5. Résultats du troupeau	14
Tableau 6. Superficies en culture de l'entreprise.....	14
Tableau 7. Répartition des terres cultivées de l'entreprise	14
Tableau 8. Rendement normal des cultures de l'entreprise	14
Tableau 9. Répartition de la consommation d'aliments (kg/brebis).....	15
Tableau 10. Temps de travail (heures/brebis).....	15
Tableau 11. Répartition par catégorie de travailleurs	15
Tableau 12. Portrait économique observé de la production ovine et cultures (avant ajustements).....	19
Tableau 13. Portrait financier de l'entreprise et de l'atelier ovine et cultures au 31 décembre 2021	20
Tableau 14. Estimation de la valeur foncière des actifs fonds de terre et bâtiments.....	20
Tableau 15. Coût de production Agneaux et cultures 2021	24
Tableau 16. Information sur la ferme type.....	24
Tableau 17. Achats et frais d'animaux (ligne 1)	26
Tableau 18. Intrants et frais de vente de cultures (ligne 2).....	26
Tableau 19. Aliments achetés (ligne 3).....	26
Tableau 20. Entretien de la machinerie et des équipements (ligne 4)	26
Tableau 21. Carburants (ligne 5)	27
Tableau 22. Travaux à forfait (ligne 6)	27
Tableau 23. Location (ligne 7)	27
Tableau 24. Médicaments et vétérinaire (ligne 8)	27
Tableau 25. Litière (ligne 9)	27
Tableau 26. Frais de mise en marché (ligne 10)	28
Tableau 27. Main d'œuvre additionnelle (ligne 11)	28
Tableau 28. Électricité (ligne 12)	28
Tableau 29. Contributions ASRA animaux (ligne 13)	28
Tableau 30. Contributions ASRA cultures, ASREC, Programmes Agri (ligne 14)	28
Tableau 31. Intérêts sur emprunts à court terme (ligne 15)	29
Tableau 32. Entretien du fonds de terre et des bâtiments (ligne 16)	29
Tableau 33. Assurances (ligne 17)	29
Tableau 34. Taxes foncières (ligne 18)	29
Tableau 35. Intérêts sur emprunts à long terme (ligne 19).....	29
Tableau 36. Autres frais (ligne 20).....	29
Tableau 37. Revenus de sous-produits (ligne 21)	31
Tableau 38. Amortissement (ligne 22).....	32
Tableau 39. Rémunération des exploitants (ligne 23)	32
Tableau 40. Rémunération de l'avoir (ligne 24).....	32
Tableau 41. Revenus de ventes (ligne 25).....	32



AVANT-PROPOS

La production ovine du Québec, la deuxième en importance au Canada, est source de développement des régions et de l'occupation du territoire. Les éleveurs sont efficaces et dynamiques et ont aidé le CECPA à réaliser l'étude de coûts de production en 2022. Le constat est souvent le même : participer à l'étude de coût de production représente beaucoup de travail pour le producteur, mais la résultante est solide et permet d'obtenir une vision claire de la production. L'appréciation témoignée suite au dépôt de l'étude démontre bien l'intérêt des producteurs face à la portée des résultats générés.

Au Québec, 435 entreprises ont déclaré des unités au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) en 2021. Ces entreprises disposent d'un cheptel d'environ 110 000 brebis et produisent près de 6 millions de kilogrammes d'agneaux par année.

L'étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021 pose un regard représentatif, actuel et détaillé sur cette production. En plus de soutenir La Financière agricole du Québec (FADQ) dans la révision du programme ASRA pour ce secteur, ces données pourront aider tous les maillons de la filière à se faire une idée actuelle de ce domaine de production, à partager des enjeux déterminants pour l'avenir des entreprises qui le composent et à appuyer leurs efforts d'amélioration. Aux passionnés de chiffres, nous offrons maintenant des indicateurs de variabilité de plusieurs données d'intérêt. Vous serez ainsi à même de développer une vision plus large de la réalité du secteur et d'interpréter avec plus de justesse les informations qui vous sont ici présentées.

La réalisation de cette étude a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants des entreprises et les membres du comité de travail sectoriel, à qui nous exprimons une grande reconnaissance. C'est avec fierté que notre organisation appuie depuis près de vingt ans divers secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois afin de leur offrir une vue d'ensemble précise, objective et représentative des différents éléments liés aux coûts de production des entreprises et de l'environnement dans lequel elles évoluent.

Bonne lecture !

Le directeur général,

Antoine St-Cyr, agr., M.Sc.



ACRONYMES, SIGLES ET UNITÉS DE MESURE

AGRI :	Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec
ASRA :	Assurance stabilisation des revenus agricoles
ASREC :	Assurance récolte
CECPA :	Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
DVU :	Durée de vie utile
FADQ :	La Financière agricole du Québec
h :	Heure
ha :	Hectare
kg :	Kilogramme
LEOQ :	Les Éleveurs d'ovins du Québec
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
UPA :	Union des producteurs agricoles
VR :	Valeur de récupération



MISE EN CONTEXTE

L'étude sur le coût de production du secteur Agneaux est réalisée tous les cinq (5) ans par le CECPA auprès d'un échantillon d'entreprises spécialisées. Les résultats techniques, économiques et financiers qui ont été produits se rapportent à l'année 2021.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée en conformité avec les règles méthodologiques exposées dans le document *Principes, normes et règles méthodologiques générales associées à la réalisation des études de coûts de production des produits agricoles couverts par le Programme ASRA* en vigueur au moment de l'étude, disponible sur le site Internet du CECPA (www.cecpa.qc.ca).

Ces règles sont révisées et approuvées annuellement par le conseil d'administration du CECPA. Les principales règles applicables aux études de coûts de production ainsi que les particularités propres à la présente étude sont présentées à l'[annexe 1](#) de ce document.

À la lumière des situations et des contraintes particulières rencontrées en cours de mandat, différentes précisions, qui tiennent compte des caractéristiques des secteurs, ont été apportées aux normes méthodologiques spécifiques. Ces dernières ont été déposées pour discussion lors des rencontres du comité de travail sectoriel.

COMITÉ DE TRAVAIL SECTORIEL

Le Comité de travail sectoriel du secteur Agneaux 2021 est composé de représentants du CECPA, de la FADQ, de LEOQ et du MAPAQ. Ce comité a suivi l'ensemble des étapes de l'étude. Ses membres ont formulé des avis, des suggestions et des recommandations depuis le démarrage de l'étude jusqu'au dépôt des résultats finaux.

PORTRAIT DE LA POPULATION

Population totale

Dans le cadre des études de coûts de production, une entreprise est définie comme une unité organisationnelle pouvant regrouper différentes entités juridiques dont les activités sont coordonnées les unes avec les autres. Ainsi, les adhérents inscrits au programme ASRA en 2020 et toujours en production en 2021 ont été regroupés dans 423 entreprises, pour un total de 156 208 agneaux assurés. Cette population est relativement stable depuis les cinq (5) dernières années.

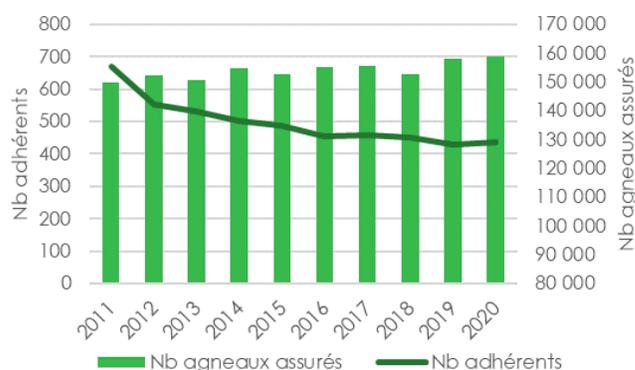


Figure 1. Évolution du nombre d'adhérents et d'unités assurées (agneaux) de 2011 à 2020 pour le programme ASRA (source FADQ)

Population visée

Conformément aux règles méthodologiques, les entreprises qui forment la population visée doivent commercialiser au moins 50 % des agneaux qu'ils produisent. Pour ce secteur, la FADQ n'a pas fixé de borne de taille maximale. Ainsi, les 423 entreprises de la population totale ont été retenues.

Selon le principe du programme ASRA visant l'utilisation optimale des ressources, il a été convenu de définir une borne de taille minimale à la population visée, fixée à 285 brebis. En considérant l'application de ces 2 critères, la population visée de l'étude compte 126 entreprises de plus de 285 brebis qui ont participé au programme ASRA pour l'année 2020. Cette population représente 65 % du volume estimé dans la population totale.

Population admissible

La population admissible est établie sur la base de données administratives et comprend seulement les entreprises dites spécialisées. Ces dernières sont admises en fonction de différents critères retenus, nommés ci-dessous.



REVENUS AGRICOLES (critère 1)

> 50 % des revenus bruts provenaient de l'agriculture ;



REVENUS OVINS (critère 2)

> au moins 50 % des revenus agricoles provenaient de la production ovine ;



VARIATION DE LA PRODUCTION (critère 3)

< 25 % de variation sur le nombre d'unités de production 2021 par rapport à l'année 2020 ;



BREBIS LAITIÈRES (critère 4)

Les entreprises dont le principal produit est le lait de brebis ne sont pas incluses dans la population admissible.

Parmi les 126 entreprises visées, 115 ont été retenues comme admissibles.

Les entreprises de plus de 1 200 brebis représentent 8 % des brebis de la population admissible. En 2016, cette proportion était nulle car les entreprises de cette strate n'étaient pas admissibles. Il en est de même pour les entreprises de moins de 325 brebis (15 entreprises, 4 571 brebis). Ces dernières représentent environ 7 % des brebis de la population admissible.

La répartition régionale montre que 55 % des entreprises admissibles sont situées dans le bassin 1 et 45 % dans le bassin 2. La répartition des brebis par bassin est similaire à celle des entreprises.

La taille moyenne dans le bassin 2 (558 brebis) est plus élevée que celle du bassin 1 (530 brebis). Ceci est attribuable à l'inclusion de quelques entreprises suite à l'élargissement de la borne de taille.

Tableau 1. Répartition de la population admissible selon la taille du cheptel

Taille	Entreprises		Brebis	
	n	%	n	%
285 à 325	15		4 571	7
325 à 500	50		20 077	32
500 à 800	42		27 101	43
Plus de 800	8		10 630	17
Total	115		62 379	100

En raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut ne pas correspondre exactement au total.

Tableau 2. Régions administratives par bassin

Bassin 1	Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie, Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais
Bassin 2	Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Mauricie, Montérégie

Tableau 3. Répartition de la population admissible par bassin géographique

Région	Entreprises		Brebis	
	n	%	n	%
Bassin 1	63	55	33 368	53
Bassin 2	52	45	29 011	47
Total	115	100	62 379	100

ÉCHANTILLON ET PARTICIPATION

Sélection de l'échantillon

Pour répondre au besoin statistique de l'étude, ce sont au départ 41 entreprises qui ont été retenues pour faire partie de l'échantillon. Le tableau suivant en présente la répartition.

Tableau 4. Répartition des entreprises de l'échantillon initial par bassin géographique et par strate de taille

Strates	Population admissible	Ratios	Échantillon
Bassin 1			
285 à 600 brebis	44	1 sur 4	11
600 à 900 brebis	15	1 sur 2	8
Plus de 900 brebis	4	1 sur 1	4
Total bassin 1	63		23
Bassin 2			
285 à 600 brebis	37	1 sur 4	9
600 à 1000 brebis	12	1 sur 2	6
Plus de 900 brebis	3	1 sur 1	3
Total bassin 2	52		18
Total	115		41

Parmi les 41 entreprises de l'échantillon initial :

- deux (2) entreprises ont obtenu une dérogation de leur obligation de participation;
- les résultats d'une (1) entreprise ont été retirés pour des raisons liées à la qualité et à la cohérence des informations obtenues;
- les résultats d'une (1) entreprise ont été retirés suivant l'application de la méthodologie des marges nettes qui s'écartent largement de la moyenne.

Au final, 37 entreprises ont été retenues pour la détermination du coût de production. Les résultats ont été repondérés afin que l'échantillon reflète les caractéristiques de la population visée.

Participation, dérogations et exclusions

En vertu de l'article 28 du programme ASRA de la FADQ, toutes les entreprises sélectionnées étaient tenues de participer à cette étude.

Six (6) entreprises ont obtenu une dérogation et elles n'ont donc pas participé à l'étude. Quatre (4) de ces entreprises ont pu être remplacées. Après l'analyse des dossiers, le CECPA a déterminé que deux (2) entreprises ne satisfaisaient plus aux critères d'admissibilité ou présentaient une situation trop complexe et n'ont pas été retenues pour l'étude. Ces entreprises ont été remplacées.

Aucun refus de participer n'a été constaté.

COLLECTE ET VALIDATION DE L'INFORMATION

Collecte de l'information

Afin d'effectuer le mandat qui lui a été confié, le Centre a collecté différentes informations financières, techniques et économiques. Il a, entre autres, assemblé les états financiers, la comptabilité de l'année, les coûts des actifs, les temps de travaux et l'information sur les troupeaux et les cultures.

En plus des pièces justificatives amassées, différentes bases de données ont été utilisées, ainsi que les informations cumulées au programme ASRA. Celles-ci ont permis de réduire le fardeau de réponse pour les entreprises.

Le Centre a également obtenu l'autorisation de communiquer avec les principaux fournisseurs ou les comptables des entreprises participantes afin d'obtenir de l'information complémentaire ou de valider certaines données, le cas échéant.

Validation de l'information

Le personnel du CECPA a analysé, uniformisé et vérifié les informations recueillies. Il a également apporté les ajustements de cohérence nécessaires afin qu'elles soient complètes et comparables.

Le processus de validation de l'information consistait à porter un jugement sur l'exactitude et l'exhaustivité des données amassées, afin d'obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence d'anomalies significatives.



Étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021

Les données collectées et uniformisées ont été présentées aux entreprises afin qu'elles puissent vérifier leur exactitude et détecter l'absence d'information.

PARTICULARITÉS MÉTHODOLOGIQUES

La présente étude repose sur les *Principes, normes et règles méthodologiques générales associés à la réalisation des études de coûts de production des produits agricoles couverts par le Programme ASRA*. En cohérence avec ces références de base, certaines dispositions méthodologiques particulières ont été adoptées afin de tenir compte des spécificités du secteur étudié et d'assurer une révision annuelle adéquate des paramètres économiques.

Cette section expose un sommaire des principales particularités méthodologiques de l'étude. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à l'[annexe 1](#) du présent document.

Unités de production

Dans l'étude de coût de production du secteur Agneaux, les unités de production utilisées sont l'agneau, ainsi que le 100 kg d'agneaux vendus.

Ateliers

Le fractionnement de l'entreprise en plusieurs ateliers permet de dégager les produits et les charges relatifs aux activités qui sont liées à la production étudiée. L'atelier Agneaux et cultures retenu dans cette étude comprend les activités destinées à la production d'agneaux et aux cultures associées. Les principaux facteurs de répartition utilisés dans cette étude de coût de production sont présentés à l'[annexe 2](#).

Ajustements climatiques, statistiques et de cohérence

Conformément aux normes méthodologiques en vigueur, le CECPA doit procéder à différents ajustements des résultats afin que ceux-ci reflètent une année normale de production ou demeurent cohérents avec les règles du programme ASRA. Des ajustements climatiques, statistiques ou de cohérence ont également été apportés afin d'assurer la qualité de l'étude.

Ajustements climatiques

Dans une étude de coût de production, les résultats observés sont ajustés afin de refléter ceux d'une année dite normale de production.

Les rendements observés pour les cultures en 2021 se situent près des normales. Toutefois, l'importante sécheresse de l'année 2020 s'est reflétée sur l'année 2021. Comme les réserves de foin étaient faibles au printemps 2021, les entreprises ont entrepris de rehausser leur inventaire de foin. Par conséquent, dans l'étude actuelle, on observe une situation où les entreprises ont produit plus de foin que les besoins alimentaires du troupeau. En cohérence, une hausse de l'utilisation d'intrants ainsi qu'une augmentation des superficies en location est aussi observée.

Dans une optique de présenter un coût de production à l'image de conditions normales de production, des ajustements spécifiques ont été développés par le CECPA. Les ventes de foin ont été revues à la baisse et certains postes de charges (intrants cultures, carburants, entretien, location de terres) ont été révisés à la baisse. Cet ajustement spécifique n'a pas d'effet monétaire sur le coût de production.

Ajustement des aides conjoncturelles en lien avec la pandémie

L'année visée par l'étude a été marquée par la pandémie de COVID-19. Pour les entreprises agricoles participantes, il est difficile d'identifier des impacts directs de cette situation. Toutefois, nous avons été en mesure de constater qu'une grande partie de celles-ci ont reçu des aides gouvernementales d'urgence.

Malgré les analyses effectuées, il n'a pas été possible d'affirmer ou d'infirmier que les aides versées auraient affecté la normalité de certains postes de charges au cours de l'année 2021. Dans le secteur ovin, ces aides représentent assurément un montant substantiel pour les entreprises. C'est pour cette raison que nous recommandons à la FADQ de suivre l'évolution de certaines charges telles que l'entretien de la machinerie, des bâtiments et du fonds de terre.

Ajustement des subventions provenant du programme d'adaptation du MAPAQ

Les procédures de base rattachées aux subventions prévoient que : « dans le traitement des données relatives aux coûts de production, les subventions



Étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021

obtenues par l'entreprise agricole sont traitées en diminution de la dépense, sauf avis contraire ». Les subventions du Programme de soutien à l'adaptation 2012-2014 des entreprises agricoles font exception.

REPRÉSENTATIVITÉ DES RÉSULTATS

Pondération

Conformément aux orientations convenues, les résultats finaux de cette étude ont été établis à partir des coûts de production observés auprès d'entreprises spécialisées dans la production d'agneaux, et pondérées selon la répartition des entreprises de la population admissible en termes de localisation géographique et de taille.

Marge d'erreur

Pour la présente étude, la marge d'erreur est de 4,02 %, 19 fois sur 20. Celle-ci a fait l'objet d'une vérification de la firme d'experts comptables.

AUDIT

L'auditeur indépendant, Mallette, société de comptables professionnels agréés, a procédé à la vérification de l'étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021. Ses travaux ont démontré que le CECPA a respecté les règles méthodologiques convenues et que les résultats de l'étude sont exempts d'erreurs significatives.



Résultats techniques

Dans une étude de coût de production, plusieurs informations techniques sont cumulées dans un objectif de validation et d'ajustements. Ces données peuvent, dans certains cas, provenir de sources variées dont la précision est relative. Nous recommandons donc aux lecteurs d'utiliser ces informations techniques avec circonspection.



PRÉCISIONS POUR LA SECTION RÉSULTATS TECHNIQUES

La présente section dresse un sommaire du portrait de l'entreprise, de ses cultures, de ses performances techniques et de l'alimentation du troupeau.

Dans les tableaux, en raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut ne pas correspondre exactement au total.

Brebis

Femelles reproductrices de plus d'un an et femelles de remplacement de plus de huit mois. L'inventaire moyen est déterminé par la moyenne entre l'inventaire du début d'année et celui de la fin.

Béliers

Mâles gardés pour la reproduction de plus de huit mois d'âge. L'inventaire moyen est déterminé par la moyenne entre l'inventaire du début d'année et celui de la fin.

Mortalité

La mortalité comprend les animaux morts des différentes catégories (agneaux, brebis et béliers). Ces taux de mortalité proviennent de déclarations des entreprises. Pour les agneaux, les mortalités ne comprennent pas celles qui ont été constatées à la naissance.

Besoins en remplacement

Addition des sujets réformés et des mortalités.

Agneaux produits

Agneaux et agnelles vendus ou gardés pour le remplacement.

Kilogrammes d'agneau produits

Poids des agneaux et des agnelles vendus pour la viande ou pour la reproduction, ainsi que de ceux qui sont conservés pour le remplacement.

Pour ce paramètre seulement, le poids des sujets vendus pour la reproduction et de ceux conservés pour le remplacement a été uniformisé à 40 kg pour les agnelles et 48,2 kg pour les jeunes béliers.

Agneaux de lait

Agneaux et agnelles vendus dans le marché de la viande et d'un poids vif inférieur à 27,2 kg.

Agneaux légers

Agneaux et agnelles vendus dans le marché de la viande et d'un poids vif se situant entre 27,21 kg et 36,28 kg.

Agneaux lourds

Agneaux et agnelles vendus dans le marché de la viande et d'un poids vif supérieur à 36,28 kg.

Agneaux en découpe

Agneaux et agnelles vendus par les propriétaires. Dans le cadre de cette étude, la quantité vendue a été convertie en agneaux lourds. Le prix de vente a été déterminé selon les paramètres observés dans cette même catégorie.

Agneaux consommés

Agneaux et agnelles consommés par les propriétaires. Dans le cadre de cette étude, la quantité observée a été convertie en agneaux lourds. Le prix de vente a été déterminé selon les paramètres observés dans cette même catégorie.

Kilogrammes d'agneau vendus

Poids des agneaux et des agnelles vendus pour la viande ou pour la reproduction. Le poids des sujets vendus pour la reproduction provient des déclarations des entreprises.



Entreprise globale

L'entreprise globale type de la présente étude compte 554 brebis et vend 38 702 kg d'agneaux. Le poids moyen à la vente est de 42,3 kg/agneau, ce qui représente un ratio moyen de 69,8 kg vendues par brebis.

Les entreprises de l'étude 2021 possèdent des caractéristiques moyennes légèrement différentes à celles de l'étude 2016. La taille moyenne a augmenté de 5,3 % à l'image de la taille moyenne du secteur. De plus, nous constatons une progression de la productivité par brebis. Cette dernière est expliquée par une plus grande portion d'entreprises de l'étude 2021 ayant plus de deux (2) agneaux vendus par brebis (29 % vs 14 %).

Pour les agneaux, la proportion par catégorie a évolué; on observe une baisse de la proportion des agneaux de lait. Aussi, la proportion de sujets reproducteurs a progressé en raison du retrait d'un critère d'admissibilité pour l'étude 2021 comparativement à l'étude 2016. Les analyses de représentativité ont montré que l'échantillon est représentatif de la population admissible quant à la proportion de sujets reproducteurs vendus.

Tableau 5. Résultats du troupeau

	2021
Brebis	
Nombre	554,2
Mortalité	5,0 %
Remplacement	19,7 %
Kg vendus/brebis	69,8
Agneaux	
Nés/brebis	2,05
Produits/brebis	1,79
Vendus/brebis	1,65
<i>Agneaux de lait</i>	10 %
<i>Agneaux légers</i>	26 %
<i>Agneaux lourds *</i>	59 %
Mortalité	12,7 %
Poids moyen	42,3 kg

* Inclut les agneaux consommés et vendus en découpe

Tableau 6. Superficies en culture de l'entreprise

	2021
	ha
Superficies cultivables	148
Possédée	90
Louée	58

Tableau 7. Répartition des terres cultivées de l'entreprise

	2021
	ha
Foin et ensilage	102,5
Pâturages	6,7
Maïs fourrager	4,6
Maïs-grain	3,1
Soya	2,6
Orge	15,4
Avoine	8,5
Blés	1,1
Autres cultures	3,5
Total	148,0

Rendements

Les rendements des cultures observés dans la présente étude sont ajustés (ajustements climatiques) afin de refléter une année de production dite normale.

Les résultats présentés dans le tableau 8 sont ceux qui ont été retenus. L'[annexe 5](#) fournit des données complémentaires sur les ajustements effectués.

Tableau 8. Rendement normal des cultures de l'entreprise

	Rendement (t/ha)	m.s. (%)
Foin et ensilage	4,6	85
Maïs fourrager	14,3	85
Maïs-grain	9,0	86
Soya	2,9	86
Orge	2,8	86
Avoine	2,5	86
Blés	3,0	86



Consommation d'aliments

La consommation d'aliments par brebis est légèrement plus élevée en 2021 qu'elle ne l'était en 2016 (+6 %). Ceci serait principalement expliqué par un plus grand nombre d'agneaux par brebis et par la substitution de céréales et concentrés dans un contexte de prix élevé de ces aliments.

Tableau 9. Répartition de la consommation d'aliments (kg/brebis)

	2021
	kg/brebis
Foin et maïs fourrager ¹	846
Céréales et concentrés	301
Total	1 147

1. avant contribution des pâturages

Temps de travail

Le temps de travail est un élément du coût de production important dans le secteur Agneaux. Dans l'ensemble, le nombre d'heures par brebis est en légère diminution comparativement à l'étude précédente (11,3 h vs 11,6 h). Ceci inclut le temps associé aux cultures.

Tableau 10. Temps de travail (heures/brebis)

	2021
	h/brebis
Heures agneaux	8,3
Heures cultures	3,0
Heures totales	11,3

En comparaison avec 2016 la principale différence quant au temps de travail s'observe dans la distribution des heures de travail entre les exploitants et la famille bénévole.

La proportion des entreprises ayant un seul exploitant est de 55 % en 2021. Cette proportion, qui avait connu une baisse en 2016, est remontée à un niveau similaire à 2011. Ce changement ne découle toutefois pas d'une modification dans le statut juridique des entreprises. Le nombre d'entreprises détenues par un particulier en 2021 est équivalent à 2016.

La distribution du nombre d'heures travaillées par année dans la production ovine et les cultures par les exploitants montre qu'en comparaison à 2016, le nombre d'exploitants réalisant entre 2 001 et 2 500 heures a fortement progressé(+46 %). Le salaire moyen observé incluant les avantages sociaux se situe à 17,75 \$/heure.

Tableau 11. Répartition par catégorie de travailleurs

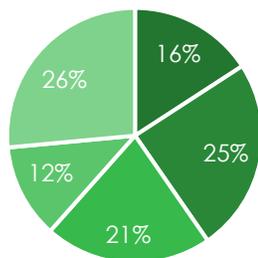
	2021
Exploitants	69 %
Familles	19 %
Salariés	11 %
Total	100 %



Étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021

Taux de remplacement

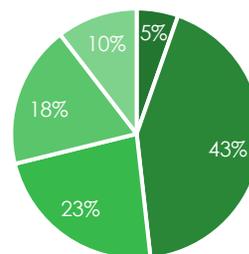
Moyenne : 19,2 %



- moins de 12 %
- 12 à 15 %
- 15 à 21 %
- 21 à 24 %
- plus de 24 %

Agneaux vendus par brebis

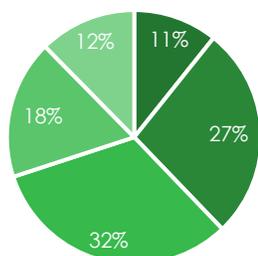
Moyenne : 1,65



- 1 agneau et moins
- 1 à 1,5 agneaux
- 1,5 à 2,0 agneaux
- 2,0 à 2,5 agneaux
- 2,5 agneaux et plus

Mortalité des agneaux

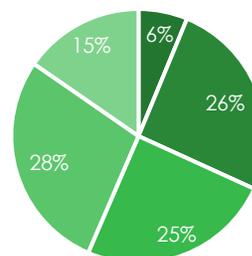
Moyenne : 12,7 %



- 5% agneau et moins
- 5 à 10% agneaux
- 10 à 15% agneaux
- 15 à 20% agneaux
- 25% agneaux et plus

Consommation de fourrages par brebis

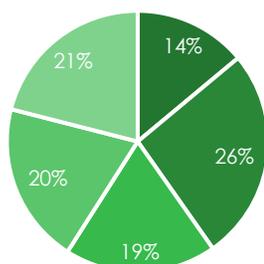
Moyenne : 846 kg



- 700 kg et moins
- 700 à 800 kg
- 800 à 900 kg
- 900 à 1 000 kg
- 1 000 kg et plus

Temps de travail (ovin et cultures) par brebis

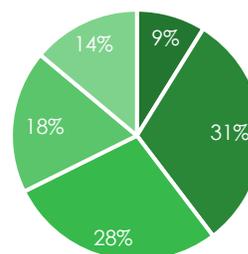
Moyenne : 11,3 heures



- moins de 8
- 8 à 10
- 10 à 12
- 12 à 14
- plus de 14

Heures totales de travail pour l'activité AGNEAU seulement/brebis

Moyenne : 7,2 heures



- 4 heures et moins
- 4 à 6 heures
- 6 à 8 heures
- 8 à 10 heures
- 10 heures et plus



Résultats économiques et financiers

Les entreprises spécialisées dans la production ovine tirent une forte portion de leurs revenus de la vente d'agneaux. Toutefois, elles peuvent être également actives dans d'autres secteurs d'activités, complémentaires ou non à leur production principale. Dans le cadre de cette étude, seules les informations économiques et financières en lien avec la production ovine et cultures ont été retenues pour déterminer le coût de production. Cette section dresse un résumé de ces informations.



PRÉCISIONS POUR LA SECTION RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Cette section présente le sommaire des résultats économiques et financiers de l'entreprise, de ses revenus, de ses charges et de ses actifs. Les résultats mis en évidence ici sont ceux observés au cours de l'année 2021.

Dans les tableaux, en raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut ne pas correspondre exactement au total.

Revenus ovins

Total des revenus provenant de la production ovine incluant les ventes d'agneaux de différentes catégories, de sujets reproducteurs et de sujets de réforme. Ce poste inclut également les variations d'inventaires des sujets reproducteurs et des agneaux.

Revenus de cultures

Revenus des cultures commercialisées par l'entreprise tels qu'observés au cours de l'année. Ce poste inclut également les revenus dégagés par la vente de fumier.

Programmes gouvernementaux

Compensations reçues par les entreprises pour leurs adhésions aux programmes ASRA, ASREC et AGRI pour l'année 2021.

Autres revenus

Autres revenus découlant d'activités liées de manière directe ou indirecte à l'atelier ovine. Ce poste regroupe les revenus de location de terre, de forfait de faible importance, des revenus bancaires et des revenus de subventions. Il comprend également les aides gouvernementales versées en lien avec la pandémie de Covid-19.

Charges avant rémunération du travail

Total des charges assumées par les entreprises en cours d'année 2021. Ce poste inclut également les contributions aux programmes gouvernementaux, les charges fixes et les amortissements.

Marges avant rémunération du travail et de l'avoir

La marge avant rémunération du travail et de l'avoir est un indicateur des liquidités qui sont disponibles pour rémunérer les employés, la famille, les exploitants et l'avoir des propriétaires.

Inventaires

Unités observées au 31 décembre 2021 pour lesquelles des valeurs standardisées ont été utilisées ([annexe 4](#)).

Immobilisations

Les valeurs des immobilisations (fonds de terre, bâtiments, machinerie et équipements, matériel roulant) sont présentés au coût d'acquisition après amortissement.



Portrait économique

Le portrait économique observé de la production ovine et de ses cultures regroupe d'abord les revenus de vente d'agneaux, de sujets reproducteurs, d'animaux de réforme et de laine, les revenus de vente des cultures et du fumier, les compensations de programmes (ASRA, Assurance-Récolte et Agri) et les autres revenus. Ce dernier poste est composé des revenus de location et de travaux à forfait, ainsi que des subventions et des revenus bancaires. Au cours de l'année 2021, les entreprises ont reçu des compensations provenant des programmes gouvernementaux en lien avec la pandémie. Le total des charges avant rémunération regroupe les charges variables, les charges fixes et les amortissements. La marge calculée ne comprend pas la rémunération du travail et de l'avoir.

Tableau 12. Portrait économique observé de la production ovine et cultures (avant ajustements)

	Proportion	
	\$	%
Revenus d'agneaux et autres ovins	274 834	63
Revenus de cultures	39 434	9
Revenus de programmes	108 993	25
Autres revenus	14 467	3
Total des revenus	437 727	
Total des charges avant rémunération	318 630	
Marge avant rémunération du travail et de l'avoir	119 097	27

Portrait financier

Le portrait financier réalisé dans le cadre de cette étude est complémentaire à la détermination des coûts de production. Il est entre autres utilisé afin d'estimer une valeur à la rémunération de l'avoir. L'actif à court terme couvre principalement les inventaires d'agneaux, de récoltes et d'aliments dont les valeurs ont été standardisées pour l'ensemble des entreprises participant à l'étude. Les valeurs des actifs à long terme sont estimées au coût d'acquisition. La dette est celle constatée au 31 décembre 2021. Le dû aux actionnaires est considéré dans l'avoir de l'entreprise.

**Tableau 13. Portrait financier de l'entreprise et de l'atelier ovine et cultures au 31 décembre 2021**

	Entreprise	Agneaux et cultures	
	\$ total	\$ total	\$/brebis
ACTIFS À COURT TERME			
Encaisse, comptes à recevoir et payés d'avance	63 229	60 067	108
Inventaires (ovins, cultures et autres)	199 766	199 000	359
Total	262 995	259 066	467
ACTIFS À LONG TERME			
Animaux reproducteurs	217 446	212 490	383
Fonds de terre	245 526	179 098	323
Bâtiments	258 837	243 352	439
Machinerie et équipements	114 844	107 155	193
Matériel roulant	128 653	119 227	215
Placements et autres	17 406	16 405	30
Résidence et personnel	67 823	-	-
Total	1 050 535	877 727	1 584
TOTAL DES ACTIFS	1 313 530	1 136 794	2 051
DETTES			
Marge de crédit et paiements anticipés ¹	31 116	26 787	48
Comptes fournisseurs	24 120	20 645	37
Emprunts à long terme ²	638 147	534 869	965
TOTAL DES DETTES	693 383	582 301	1 051
AVOIR PROPRE³	620 148	554 493	1 011
Ratio d'endettement ⁴	53 %	51 %	51 %

1) Les états financiers font référence à la période comptable de l'entreprise, laquelle peut différer du 31 décembre 2021.

2) Incluant le découvert bancaire au 31 décembre 2021.

3) Incluant la portion du capital à payer au cours de la prochaine année.

4) Incluant le dû aux actionnaires, considéré comme avoir propre dans le cadre de la présente étude de coût de production.

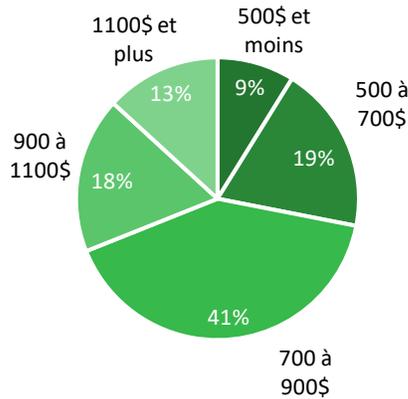
Des évaluations de l'écart entre la valeur marchande et la valeur comptable du fonds de terre et des bâtiments ont été produites à partir des comptes de taxes des entreprises participantes et sont présentées au Tableau 14.

Tableau 14. Estimation de la valeur foncière des actifs fonds de terre et bâtiments

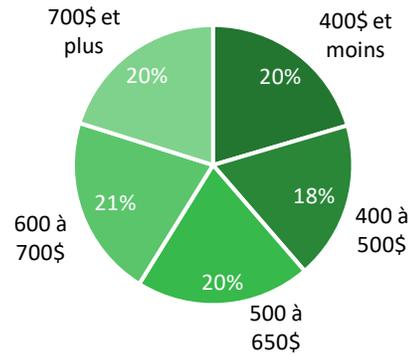
	Fonds de terre	Bâtiments
Facteur multiplicateur	2,0	1,1



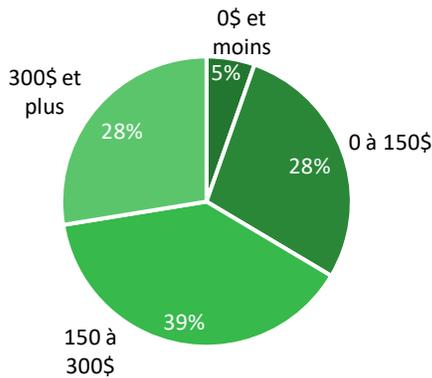
Revenus totaux par brebis
Moyenne : 790 \$



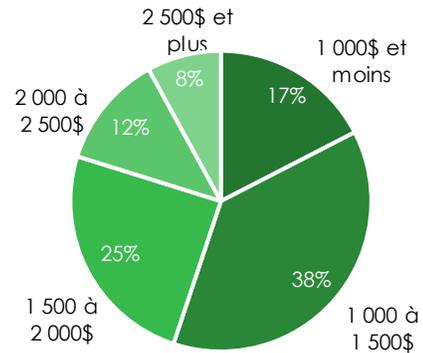
Charges totales par agneau avant rémunération du travail et de l'avoir
Moyenne : 574 \$



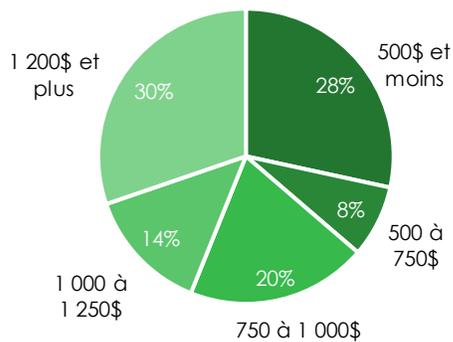
Marge par agneau avant rémunération du travail et de l'avoir
Moyenne : 215 \$



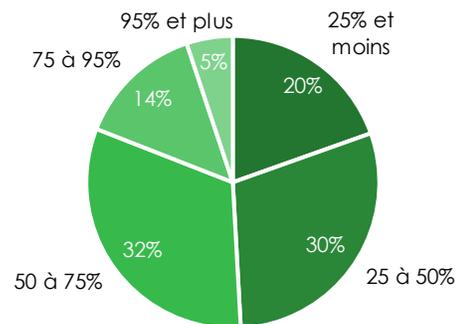
Actifs long terme par brebis (atelier AGN et cultures)
Moyenne : 1 584 \$



Dettes par brebis (atelier AGN et cultures)
Moyenne : 1 051 \$



Ratio d'endettement (atelier AGN et cultures)
Moyenne : 51 %





Coût de production

Les coûts de production regroupent les charges observées, soit les déboursés monétaires ainsi que les charges calculées pour l'amortissement, la rémunération de la famille, la rémunération des exploitants et la rémunération de l'avoir propre. Les revenus des programmes gouvernementaux sont retirés.



PRÉCISIONS POUR LA SECTION COÛT DE PRODUCTION

La présente section expose le coût de production et les éléments qui le composent. Celui-ci inclut les différents ajustements relatifs aux effets climatiques, de cohérence et statistiques prévus.

Les résultats sont présentés de 4 façons : le total de l'atelier ovin et cultures, par brebis, par agneau et 100 kg d'agneaux vendus. La distribution des revenus et des charges dans les différents postes respecte les orientations du programme ASRA de la FADQ.

Dans les tableaux, en raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut ne pas correspondre exactement au total.

Rémunération des exploitants

Ce poste représente la rémunération du travail des exploitants. Celle-ci est déterminée selon les normes établies par la FADQ. L'objectif est de calculer un salaire équivalant à celui d'un ouvrier spécialisé pour chacun des exploitants d'une entreprise agricole. En 2021, le salaire annuel de l'ouvrier spécialisé était de 72 859 \$. La méthodologie reliée à cette rémunération est présentée à l'[annexe 1, section 2.6](#).

Rémunération de la famille

Ce poste comprend la rémunération du travail des membres de la famille. La rémunération des membres de la famille rassemble à la fois des données observées et des données calculées. Elle s'applique à tous les travailleurs membres de la famille des exploitants, incluant le conjoint ou la conjointe détenant moins de 20 % des parts de l'entreprise et vivant sous le même toit. Les heures de la main-d'œuvre familiale non propriétaire de quatorze ans ou plus sont rémunérées selon le taux horaire observé sans toutefois excéder le taux horaire de la main-d'œuvre salariée. À défaut d'un taux horaire comptabilisé, le taux du salaire minimum décrété par le gouvernement est utilisé (13,44 \$/h). La méthodologie reliée à cette rémunération correspond aux normes établies par la FADQ et est présentée à l'[annexe 1, section 2.7](#).

Rémunération des salariés

Ce poste comprend la rémunération du travail des salariés, qui correspond à celle qui a été observée.

Rémunération de l'avoir

La rémunération de l'avoir représente un coût d'opportunité pour l'avoir des propriétaires qui est conservé dans l'entreprise, soit la portion libre de dettes. Cette rémunération est calculée selon le taux des Obligations d'épargne du Québec. La méthodologie reliée à cette rémunération est présentée à l'[annexe 1, section 2.8](#).

Revenus des sous-produits

Les revenus de sous-produits sont traités en réduction du coût de production. Ces revenus proviennent de la vente d'ovins autres que les agneaux et les sujets reproducteurs ainsi que de la vente de cultures, des compensations du programme ASRA des cultures consommées ainsi que d'autres revenus tels que la location et le forfait de faible importance, les intérêts, les ristournes, les subventions et autres. Le prix de vente des cultures correspond à un revenu stabilisé déterminé par la FADQ. En cohérence, les compensations des programmes gouvernementaux ont été retirées.

**Tableau 15. Coût de production Agneaux et cultures 2021**

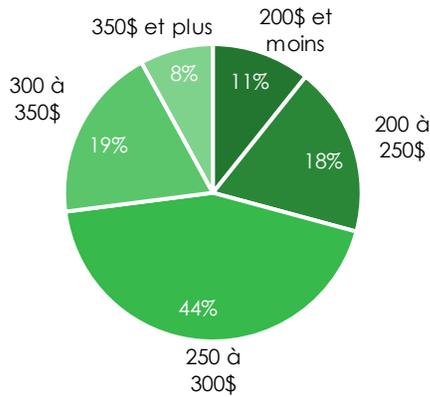
	Total	\$/brebis	\$/agneau	\$/100 kg vendues
<i>Nombre d'unités</i>		554,2	914,6	387
Charges variables				
1 Achats et frais d'achats d'animaux	14 541 \$	26 \$	16 \$	38 \$
2 Intrants et frais de ventes de cultures	28 158 \$	51 \$	31 \$	73 \$
3 Aliments achetés	56 505 \$	102 \$	62 \$	146 \$
4 Entretien de la machinerie et des équipements	13 770 \$	25 \$	15 \$	36 \$
5 Carburants	10 928 \$	20 \$	12 \$	28 \$
6 Travaux à forfait	11 873 \$	21 \$	13 \$	31 \$
7 Location	8 994 \$	16 \$	10 \$	23 \$
8 Médicaments et vétérinaire	7 767 \$	14 \$	8 \$	20 \$
9 Litière	4 852 \$	9 \$	5 \$	13 \$
10 Frais de mise en marché	15 812 \$	29 \$	17 \$	41 \$
11 Main-d'œuvre additionnelle	29 418 \$	53 \$	32 \$	76 \$
12 Électricité	5 804 \$	10 \$	6 \$	15 \$
13 Contributions ASRA animaux	36 242 \$	65 \$	40 \$	94 \$
14 Contributions ASRA, ASREC et programmes Agri	3 927 \$	7 \$	4 \$	10 \$
15 Intérêts sur emprunts à court terme	2 859 \$	5 \$	4 \$	7 \$
Total	251 451 \$	454 \$	275 \$	650 \$
Charges fixes				
16 Entretien du fonds de terre et des bâtiments	9 747 \$	18 \$	11 \$	25 \$
17 Assurances	11 502 \$	21 \$	13 \$	30 \$
18 Taxes foncières	1 779 \$	3 \$	2 \$	5 \$
19 Intérêts sur emprunts à long terme	13 410 \$	24 \$	15 \$	35 \$
20 Autres frais	9 211 \$	17 \$	10 \$	24 \$
Total	45 648 \$	82 \$	50 \$	118 \$
21 Revenus de sous-produits	56 787 \$	102 \$	62 \$	147 \$
22 Amortissement	38 864 \$	70 \$	42 \$	100 \$
23 Rémunération des exploitants	102 289 \$	185 \$	112 \$	264 \$
24 Rémunération de l'avoir	10 800 \$	19 \$	12 \$	28 \$
Coût de production	392 266 \$	708 \$	429 \$	1 014 \$
25 Revenus de ventes	249 832 \$	451 \$	273 \$	646 \$

Tableau 16. Information sur la ferme type

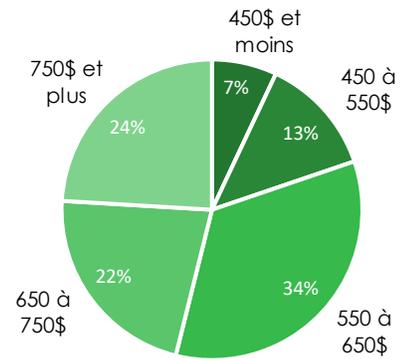
	Quantité
Brebis	n
Nombre d'agneaux	554,2
Agneaux vendus	914,6
	38 702 kg



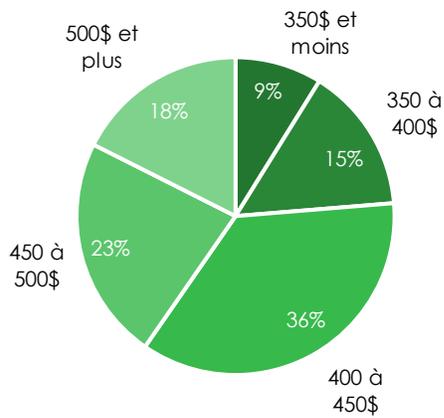
Coût de production par agneau
avant rémunération du travail et de l'avoir
Moyenne : 273 \$



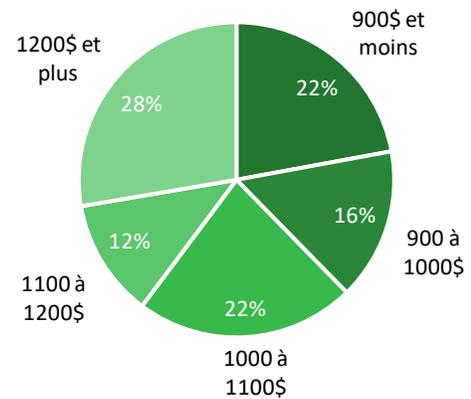
Coût de production par 100 kg
avant rémunération du travail et de l'avoir
Moyenne : 646 \$



Coût de production total par agneau
Moyenne : 429 \$



Coût de production total par 100 kg vendus
Moyenne : 1014 \$



**Tableau 17. Achats et frais d'animaux (ligne 1)**

	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Agnelles	33,0	Têtes	362	11 952 \$	13 \$
Béliers	2,5	Têtes	1 001	2 539 \$	3 \$
Agneaux	0,1	Têtes	359	50 \$	0 \$
Total				14 541 \$	16 \$

Tableau 18. Intrants et frais de vente de cultures (ligne 2)

		\$	\$/agneau
Semences		11 014 \$	12 \$
Engrais minéraux		8 928 \$	10 \$
Engrais organiques		229 \$	0 \$
Chaux		2 955 \$	3 \$
Pesticides		1 781 \$	2 \$
Autres frais pour les cultures		198 \$	0 \$
Cordes et plastique		6 193 \$	7 \$
Frais de vente des cultures		345 \$	0 \$
<i>Ajustements spécifiques 2021 - Variation d'inventaires</i>		<i>-3 486 \$</i>	<i>-4 \$</i>
Total		28 158 \$	31 \$

Tableau 19. Aliments achetés (ligne 3)

	Nombre		\$/t	\$	\$/agneau
Foin sec et ensilage de foin	16,1	tonnes	128	2 059 \$	2 \$
Foin acheté debout				397 \$	0 \$
Maïs fourrager	0,7	tonnes	96	63 \$	0 \$
Maïs-grain	18,4	tonnes	361	6 644 \$	7 \$
Orge	36,6	tonnes	301	11 016 \$	12 \$
Avoine	1,1	tonnes	285	317 \$	0 \$
Blé	0,0	tonnes	0	0 \$	0 \$
Colostrum et lactoremplacéur	1,4	tonnes	4 412	5 962 \$	7 \$
Moulée agneaux	22,4	tonnes	582	13 025 \$	14 \$
Moulée brebis	1,5	tonnes	591	916 \$	1 \$
Suppléments protéiques	13,2	tonnes	766	10 120 \$	11 \$
Sels et minéraux	4,2	tonnes	1 219	5 059 \$	6 \$
Autres aliments et analyses	2,5	tonnes	...	928 \$	1 \$
Total	117,9	tonnes		56 505 \$	62 \$

... Données non disponibles ou n'ayant pas lieu de figurer.

Tableau 20. Entretien de la machinerie et des équipements (ligne 4)

		\$	\$/agneau
Roulant, machinerie et équipement		16 675 \$	18 \$
<i>Ajustements spécifiques 2021 - Variation d'inventaires</i>		<i>-2 905 \$</i>	<i>-3 \$</i>
Total		13 770 \$	15 \$



Tableau 21. Carburants (ligne 5)

	\$	\$/agneau
Diesel coloré	9 429 \$	10 \$
Diesel blanc	693 \$	1 \$
Essence	3 832 \$	4 \$
Huile à chauffage et propane	1 041 \$	1 \$
<i>Ajustements spécifiques 2021 - Variation d'inventaires</i>	<i>-4 067 \$</i>	<i>-4 \$</i>
Total	10 928 \$	12 \$

Tableau 22. Travaux à forfait (ligne 6)

	\$	\$/agneau
Forfait relié aux ovins	4 283 \$	5 \$
Forfait relié aux cultures	7 590 \$	8 \$
Total	11 873 \$	13 \$

Tableau 23. Location (ligne 7)

	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Bâtiments, machinerie et équipements				6 760 \$	7 \$
Fonds de terre	58	ha	59	3 396 \$	4 \$
<i>Ajustements spécifiques 2021 - Variation d'inventaires</i>				<i>-1 162 \$</i>	<i>-1 \$</i>
Total				8 994 \$	10 \$

Tableau 24. Médicaments et vétérinaire (ligne 8)

	\$	\$/agneau
Médicaments et frais vétérinaires	5 755 \$	6 \$
Insémination	314 \$	0 \$
Identification	1 637 \$	2 \$
Récupération animaux morts	61 \$	0 \$
Total	7 767 \$	8 \$

Tableau 25. Litière (ligne 9)

	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Sciure de bois				413 \$	0 \$
Paille achetée	30	tonnes	147	4 438 \$	5 \$
Total				4 852 \$	5 \$

**Tableau 26. Frais de mise en marché (ligne 10)**

	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Frais de vente des agneaux					
Transport	599,7	têtes	8,52	5 108 \$	6 \$
Commission et plan conjoint	869,0	têtes	7,66	6 653 \$	7 \$
Autres frais de vente				21 \$	0 \$
Frais de vente des réformes					
Transport	56,6	têtes	10,32	584 \$	1 \$
Commission	84,5	têtes	7,75	654 \$	1 \$
Autres frais de vente				0 \$	0 \$
Frais de vente des reproducteurs					
Transport				5 \$	0 \$
Autres frais de vente				17 \$	0 \$
Contributions plan conjoint ovins					
Agneaux et réformes				2 771 \$	3 \$
Total				15 812 \$	17 \$

Tableau 27. Main d'œuvre additionnelle (ligne 11)

	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Main-d'œuvre salariée	688,2	heures	17,75	12 215 \$	13 \$
Famille bénévole et forfaitaire	826,3	heures	13,44	11 105 \$	12 \$
Famille salariée taux horaire < taux des salariés	363,5	heures	16,15	5 870 \$	6 \$
Famille salariée taux horaire > taux des salariés	12,8	heures	17,74	227 \$	0 \$
Total				29 418 \$	32 \$

Tableau 28. Électricité (ligne 12)

		\$	\$/agneau
Électricité		5 804	6
Total		5 804	6

Tableau 29. Contributions ASRA animaux (ligne 13)

	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
ASRA agneaux (volet tête)	914,6	tête	19,45	17 788 \$	19 \$
ASRA agneaux (volet kg)	38 702	kg	0,4768	18 453 \$	20 \$
Total				36 242 \$	40 \$

Tableau 30. Contributions ASRA cultures, ASREC, Programmes Agri (ligne 14)



	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
ASRA blé de consommation humaine	1,0	ha	3,65	4 \$	0 \$
ASRA blé de consommation animale	0,1	ha	0,00	0 \$	0 \$
ASRA orge	15,4	ha	29,55	455 \$	0 \$
ASRA avoine	8,5	ha	47,32	404 \$	0 \$
ASRA canola	1,3	ha	10,56	13 \$	0 \$
Assurance-récolte				2 584 \$	3 \$
Programmes Agri				339 \$	0 \$
Frais d'administration				128 \$	0 \$
Total				3 927 \$	4 \$

Tableau 31. Intérêts sur emprunts à court terme (ligne 15)

	\$	\$/agneau
Intérêts sur emprunts à court terme	1 388 \$	2 \$
Frais bancaires	1 470 \$	2 \$
Total	2 859 \$	4 \$

Tableau 32. Entretien du fonds de terre et des bâtiments (ligne 16)

	\$	\$/agneau
Bâtiments	8 374 \$	9 \$
Fonds de terre	1 372 \$	2 \$
Total	9 747 \$	11 \$

Tableau 33. Assurances (ligne 17)

	\$	\$/agneau
Assurance ferme	10 557 \$	12 \$
Assurance véhicules	945 \$	1 \$
Total	11 502 \$	13 \$

Tableau 34. Taxes foncières (ligne 18)

	\$	\$/agneau
Taxes municipales et scolaires	5 150 \$	6 \$
Remboursement	-3 371 \$	-4 \$
Total	1 779 \$	2 \$

Tableau 35. Intérêts sur emprunts à long terme (ligne 19)

	\$	\$/agneau
Intérêts sur emprunts à long terme	13 410 \$	15 \$
Total	13 410 \$	15 \$

Tableau 36. Autres frais (ligne 20)



	\$	\$/agneau
Communications	1 439 \$	2 \$
Frais comptables et professionnels	4 441 \$	5 \$
Papeterie, fournitures de bureau	775 \$	1 \$
Autres frais	2 556 \$	3 \$
Total	9 211 \$	10 \$

**Tableau 37. Revenus de sous-produits (ligne 21)**

Ventes d'autres ovins	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Brebis de réforme	81,6	tête	251	20 513 \$	22 \$
Béliers de réforme	2,9	tête	390	1 117 \$	1 \$
Primes de spécialité (ovin)	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Agneaux lourds - appellation	23,2	tête	42	968 \$	1 \$
Ventes de cultures et de fumier (voir annexe 5-D)	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
Foin sec et ensilage de foin	33,5	tonne	143	4 786 \$	5 \$
Ensilage de maïs fourrager	8,1	tonne	96	770 \$	1 \$
Maïs-grain	13,7	tonne	195	2 669 \$	3 \$
Soya	7,7	tonne	294	2 261 \$	2 \$
Canola	2,6	tonne	522	1 354 \$	1 \$
Orge	7,7	tonne	286	2 207 \$	2 \$
Avoine	11,9	tonne	314	3 719 \$	4 \$
Blés	3,3	tonne	301	991 \$	1 \$
Paille	13,2	tonne	135	1 786 \$	2 \$
Ventes de fumier				33 \$	0 \$
Ventes d'autres cultures et primes de spécialité (cultures)				4 805 \$	5 \$
Autres revenus (voir annexe 5-H)				\$	\$/agneau
Ventes de laine	2 536	kg	0,12	299 \$	0 \$
Revenus de location				1 045 \$	1 \$
Revenus de travail à forfait				2 810 \$	3 \$
Revenus d'intérêt et de ristournes				1 400 \$	2 \$
Subventions				3 016 \$	3 \$
Autres revenus				239 \$	0 \$
Compensations					
ASRA des cultures consommées (annexe 5-F)	Nombre	Unités	\$/unité	\$	\$/agneau
ASRA blé de consommation humaine	0,0	ha	0	0 \$	0 \$
ASRA blé de consommation animale	0,0	ha	0	0 \$	0 \$
ASRA orge	12,4	ha	0	0 \$	0 \$
ASRA avoine	3,7	ha	0	0 \$	0 \$
ASRA canola	0,0	ha	0	0 \$	0 \$
Assurance récolte (voir annexe 5-F)				\$	\$/agneau
Assurance récolte foin				0 \$	0 \$
Assurance récolte pâturages				0 \$	0 \$
Assurance récolte grains				0 \$	0 \$
Total revenus de sous-produits				56 787 \$	62 \$

**Tableau 38. Amortissement (ligne 22)**

		\$	\$/agneau
Roulant, machinerie et équipements		26 675 \$	29 \$
Bâtiments		11 566 \$	13 \$
Drainage		623 \$	1 \$
Total		38 864 \$	42 \$

Tableau 39. Rémunération des exploitants (ligne 23)

	Nombre	Unités	\$/an/exp.	\$	\$/agneau
Rémunération des exploitants	1,404	exploitants	72 859	102 289 \$	112 \$
Temps de travail annuel d'un exploitant à temps plein	3 089	heures/exploitant			
Heures totales des exploitants	4 337	heures			
Total				102 289 \$	112 \$

Tableau 40. Rémunération de l'avoir (ligne 24)

	Avoir propre	Taux	\$	\$/agneau
Rémunération de l'avoir	554 493 \$	1,95%	10 800 \$	12 \$
Total			10 800 \$	12 \$

Tableau 41. Revenus de ventes (ligne 25)

	Agneaux	kg total	kg / agneau	\$	\$/agneau
Agneaux de lait	87,8	2 083	24	18 019 \$	20 \$
Agneaux légers	240,5	7 640	32	58 652 \$	64 \$
Agneaux lourds	540,8	26 843	50	153 057 \$	167 \$
<i>Primes pour agneaux lourds (contrat annuel)</i>		5 400	0	2 104 \$	2 \$
Agnelles de reproduction	42,7	1 929	45	15 475 \$	17 \$
Jeunes béliers	2,7	207	76	2 525 \$	3 \$
Total	914,6	38 702		249 832 \$	273 \$



ANNEXES



Annexe 1. Spécificités méthodologiques

Cette étude a été réalisée en conformité avec les règles de méthodologie exposées dans le document *Principes, normes et règles méthodologiques générales associées à la réalisation des études de coûts de production des produits agricoles couverts par le Programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)* en vigueur au moment de l'étude, disponible sur le site Internet du CECPA (www.cecpa.qc.ca).

Cette section présente donc une liste non exhaustive des spécificités méthodologiques appliquées lors de la réalisation de l'étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021.

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 La comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice constate les opérations et les autres événements lorsqu'ils se produisent. Ainsi, les dépenses sont constatées lorsqu'elles sont engagées, les recettes le sont lorsqu'elles sont gagnées et les immobilisations lorsqu'elles sont acquises. Les données d'enquête s'échelonnent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

1.2 L'entité comptable

L'entité comptable est l'unité économique pour laquelle l'entreprise tient des comptes. Selon la notion d'entité comptable, toute entreprise constitue une entité distincte de son ou de ses propriétaires. De plus, lors de la réalisation d'une étude de coût de production, les différentes productions agricoles présentes dans une entreprise enquêtée sont considérées comme des entités comptables distinctes. Les revenus et les dépenses de même que l'acquisition et la liquidation des actifs découlant de l'utilisation personnelle ou pour des activités agricoles non reliées à la production étudiée ne sont pas considérés dans l'évaluation du coût de production.

1.3 Évaluation du coût d'origine

Les biens acquis, les services rendus ainsi que tous les facteurs de production sont comptabilisés au coût d'origine, à l'exception des cas suivants :

- la rémunération des exploitants-propriétaires et des membres de la famille selon les méthodologies présentées ([sections 2.6](#) et [2.7](#));
- le travail des exploitants-propriétaires et de leur famille consacré à la construction d'immobilisations ou à l'amélioration d'un actif, lequel est capitalisé en majorant le coût des immobilisations concernées de 17,5 % lorsque le coût de construction inclut en partie de la main-d'œuvre externe ou 35 % lorsque celui-ci n'en inclut aucune;
- les biens reçus en cadeau ou en héritage; lorsque les actifs ont été acquis en vertu d'un héritage, la valeur du don est estimée par le producteur et ajoutée au coût d'acquisition;
- le rendement des capitaux propres ([section 2.8](#)).

2. TRAITEMENT DES DONNÉES RECUEILLIES

2.1 Choix des ateliers

Dans l'étude sur le coût de production du secteur Agneaux 2021, les activités observées dans les entreprises sont réparties en quatre ateliers, soit :

- agneaux et cultures : production de ovine et ses cultures associées. Dans la présente étude, les cultures telles que les céréales (avoine, orge, blé, etc.), le maïs et les oléagineux de même que les plantes fourragères sont considérées comme des cultures associées. Cet atelier comprend également certaines activités de travaux à forfait réalisées par l'entreprise, avec des actifs utilisés à moins de 50 % pour la réalisation de travaux à l'extérieur de l'entreprise;
- autres productions : productions agricoles autres que la production ovine;
- forfait : le travail à forfait effectué avec des actifs qui ont majoritairement servi à la réalisation de travaux à forfait pour d'autres entreprises (ex. : déneigement, transport, etc.);
- personnel : atelier correspondant à l'utilisation des actifs pour une production non agricole ou à des fins personnelles.



La division de l'entreprise en plusieurs ateliers permet d'exclure du coût de production du secteur à l'étude les produits et les charges relatifs aux activités qui ne sont pas liées à la production étudiée. La partie attribuable à chaque atelier est calculée à partir de facteurs de répartition pertinents.

Travail à forfait effectué par l'entreprise

Lorsqu'une activité de forfait utilise les actifs liés à la production étudiée et ses cultures associées (la machinerie pour les cultures, le déneigement, etc.), les revenus et les dépenses découlant de cette activité de forfait sont attribués à la production étudiée et se retrouvent dans le coût de production de celle-ci. Il en est ainsi parce qu'il est difficile d'isoler les dépenses dues à l'activité de forfait lorsque celle-ci est relativement marginale par rapport à son utilisation dans la production étudiée (carburant, temps de travail, utilisation de la machinerie).

Toutefois, lorsqu'un actif permettant de faire des travaux à forfait est utilisé principalement (à plus de 50 % d'une année d'utilisation normale) dans l'activité forfait, les revenus et les dépenses liés au travail à forfait sont attribués à l'atelier Forfait.

2.2 Déterminants des facteurs de répartition

Les facteurs de répartition ont été appliqués aux postes généraux de comptabilité (revenus et charges), aux items du bilan et au temps de travail. Les principaux facteurs de répartition sont présentés à l'[annexe 2](#). Dans certains cas, le CECPA peut apporter des ajustements à ces facteurs de répartition afin de les adapter à des situations ponctuelles et spécifiques observées dans une entreprise.

2.3 Coût d'acquisition des actifs

Le coût d'acquisition d'un actif correspond à son coût d'origine, incluant les frais encourus lors de la prise de possession ou de la construction. Il inclut également la valeur du don (héritage ou cadeau) attribuée à cet actif, de même que la valeur du travail qu'y ont mis les exploitants-propriétaires et leur famille.

2.4 Calcul de l'amortissement

Le calcul de l'amortissement s'établit selon la méthode linéaire. Cette méthode consiste à étaler le coût d'acquisition d'un actif selon des annuités constantes au cours de sa durée de vie utile.

Le coût net de l'actif correspond au coût d'acquisition incluant le coût des améliorations apportées moins le montant des subventions obtenues pour cet actif.

La durée de vie utile de l'actif ainsi que sa valeur de récupération sont définies à l'[annexe 3](#). Toutefois, lorsqu'un actif est utilisé à la fois pour la production à l'étude et pour un autre atelier, la durée de vie utile et la valeur de récupération de la production étudiée sont utilisées pour calculer l'amortissement.

De façon générale, la valeur de récupération est de :

- 0 % pour les actifs fixes tels que le drainage, les silos de béton et les plateformes de ciment;
- 5 % pour les actifs spécialisés;
- 20 % pour les bâtiments et la machinerie;
- 30 % pour les tracteurs et les batteuses.

2.5 Évaluation des inventaires et valeur financière

Au cours d'une étude de coût de production, les inventaires d'animaux, d'intrants et de récoltes peuvent varier. Afin de déterminer avec précision le coût de production, il faut tenir compte de ces variations d'inventaires et les intégrer aux postes de revenus et de charges correspondants.

La valeur financière attribuée à la variation d'inventaires a été déterminée à partir des prix de vente moyens observés en 2021 ou des prix moyens payés par l'entreprise lorsque les intrants ont été achetés en 2021. Dans le cas contraire, le prix moyen de l'ensemble des entreprises participant à l'étude a été utilisé. Dans le cas où peu de données étaient disponibles ou que les prix observés comportaient une grande variabilité, le CECPA a utilisé une valeur de référence.

Pour établir le bilan au 31 décembre 2021, les valeurs unitaires des animaux et des cultures ont été uniformisées pour toutes les entreprises. Les valeurs utilisées pour l'étude Agneaux 2021 sont présentées à l'[annexe 4](#).

2.6 Rémunération des exploitants

La rémunération des exploitants prise en compte par l'étude est déterminée selon les normes établies par la FADQ. Selon ces normes, toute personne majeure qui détient au moins 20 % des parts de l'entreprise est considérée comme un exploitant-propriétaire. Aux fins

de l'application du programme ASRA, la rémunération de l'exploitant agricole est établie selon une valeur monétaire déterminée annuellement par la FADQ. Le nombre d'exploitants-propriétaires requis dans la ferme spécialisée est établi en cumulant des informations sur les exploitants-propriétaires par entreprise dans l'échantillon retenu selon les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : Identification des exploitants-propriétaires à temps plein

Les heures travaillées par les exploitants-propriétaires dans les différentes activités de production à l'extérieur de l'entreprise et pour des besoins personnels sont compilées. Tous les exploitants-propriétaires qui consacrent plus de 2 000 heures par année aux activités agricoles de leur entreprise sont considérés comme des exploitants à temps plein.

ÉTAPE 2 : Calcul du nombre moyen d'heures travaillées par les exploitants-propriétaires à temps plein

Le nombre moyen d'heures de travail associé à l'exploitant-propriétaire à temps plein correspond à la moyenne des heures de travail effectuées dans les activités agricoles par les exploitants dits à temps plein, tels qu'ils sont définis à l'étape 1.

ÉTAPE 3 : Calcul du taux d'occupation de chaque exploitant-propriétaire

Tous les exploitants-propriétaires se voient attribuer un taux d'occupation correspondant au prorata des heures de travail consacrées à la production étudiée par rapport à la moyenne calculée à l'étape 2.

ÉTAPE 4 : Calcul du nombre moyen d'exploitants de l'entreprise type

Le nombre moyen d'exploitants de l'entreprise type est obtenu en divisant la somme de tous les taux d'occupation des exploitants-propriétaires par le nombre total d'entreprises.

2.7 Rémunération de la famille

La rémunération de la famille est déterminée selon les normes établies par la FADQ. De façon générale, tous les travailleurs membres de la famille des exploitants-propriétaires, incluant le conjoint ou la conjointe détenant moins de 20 % des parts de l'entreprise,

vivant sous le même toit, font partie de la main-d'œuvre familiale. Lorsque les enfants ou d'autres membres de la famille ne vivant pas sous le même toit qu'un exploitant bénéficient d'avantages non monétaires (ex. : maison), ces personnes font également partie de la main-d'œuvre familiale. Par contre, lorsque ces derniers ne bénéficient pas de tels avantages, ils font partie de la main-d'œuvre salariée.

TAUX 1 : main-d'œuvre familiale dont le taux horaire n'est pas inscrit dans la comptabilité; main-d'œuvre généralement bénévole. Le taux du salaire minimum décrété par le gouvernement est utilisé.

TAUX 2 : main-d'œuvre familiale dont le taux qui est inscrit à la comptabilité est inférieur au taux des employés. Le taux observé à la comptabilité est utilisé.

TAUX 3 : main-d'œuvre familiale dont le taux qui est inscrit à la comptabilité est supérieur au taux des employés. Le taux moyen des salariés est utilisé.

2.8 Rémunération de l'avoir propre

La rémunération de l'avoir des propriétaires est calculée selon le taux des obligations d'épargne du Québec à échéance de dix ans. Ce taux était de 1,95 % pour l'année 2021.

2.9 Ajustements relatifs aux effets climatiques

Dans tous les secteurs de production, des ajustements sont appliqués à certains postes pouvant être influencés notablement par les conditions climatiques. Les ajustements effectués ont pour objectif de présenter une image du secteur reflétant une saison de récolte normale.

Dans le cadre de la présente étude, le CECPA a compilé différentes informations provenant de sources objectives afin de déterminer un rendement dit normal pour chacune des cultures et pour les entreprises de l'échantillon.

Conséquemment à l'ajustement des rendements, les postes du coût de production influencés par celui-ci ont été ajustés. De plus, les indemnités du Programme d'assurance récolte ont été retirées. Le détail des principaux ajustements est présenté à l'[annexe 5](#).



2.10 Ajustements statistiques des données qui s'écartent du type normal

Pour certaines catégories de données qui ne peuvent être corroborées ni par des pièces justificatives ni par des sources de données objectives, le CECPA peut procéder à des ajustements statistiques lorsque la situation l'exige. De manière générale, le type de données visées a trait aux temps de travail et aux déplacements.

Les valeurs hors normes sont repérées à partir d'une méthode statistique qui consiste à déterminer la médiane et la distance interquartile (25 et 75 %) à partir de laquelle un seuil de sensibilité et des bornes sont établis. Les données situées à l'extérieur des bornes sont considérées comme hors normes et font l'objet d'analyses.

2.11 Ajustements de cohérence

Différentes situations non cohérentes avec le programme ASRA ou avec les modalités d'indexation du revenu stabilisé de la FADQ peuvent être rencontrées lors de la réalisation des études de coûts de production. Lorsqu'elles sont constatées, le CECPA doit procéder aux ajustements qui s'imposent et documenter ses décisions.

Première transaction

La vente de viande au détail répond aux trois conditions des normes méthodologiques relatives à la première transaction de vente des produits à l'étude. Le CECPA procède comme suit :

- les ventes observées ont été remplacées par des ventes de la catégorie d'animaux correspondante dans un réseau de mise en marché normal;
- l'ensemble des coûts reliés à la transformation et à la vente au détail (ex. : publicité, livraison) a été retiré du coût de production;
- les frais de main-d'œuvre sont ajustés s'ils sont significatifs.

Unités assurées au programme ASRA

Pour diverses raisons, certaines quantités d'agneaux ne sont pas assurées au programme ASRA. Selon l'article 96 du programme ASRA, les productions jouissant d'une couverture ASRA doivent être

entièrement assurées dans le modèle de coût de production.

Ainsi, l'ensemble des unités assurables a été considéré comme assuré; les contributions et les compensations ont donc été ajustées.

Cultures spécifiques destinées à la vente

Pour les cultures associées spécifiées par la FADQ et qui ont été vendues par l'entreprise, le prix de vente observé a été remplacé par le revenu stabilisé de l'année d'étude de la culture correspondante ou par un équivalent. Celui-ci peut provenir du programme ASRA ou d'une valeur comparable déterminée par la FADQ. En contrepartie, s'il y a lieu, les compensations ASRA correspondant aux quantités vendues ont été retirées du coût de production.

L'[annexe 5](#) présente de l'information en lien avec cet ajustement.

2.12 Ajustement de la valeur des actifs

Pour toutes les études de coûts de production qu'il réalise, le CECPA procède à une analyse de conjoncture économique. Lorsqu'une situation exceptionnelle et circonstancielle est détectée entre l'étude en cours et la précédente et que celle-ci a affecté la valeur des actifs acquis par les entreprises, il doit procéder aux ajustements de la valeur des actifs qui s'imposent et documenter les décisions qu'il a prises. Aucun ajustement de la valeur des actifs n'a été nécessaire dans cette étude.

2.13 Autres ajustements

Les ajustements spécifiques suivants ont également été appliqués aux résultats observés en conformité avec les orientations méthodologiques convenues :

- subvention en lien avec la situation pandémique vécue en 2021;
- subventions provenant des programmes de soutien à l'adaptation du MAPAQ.

L'[annexe 5](#) présente de l'information sur ces ajustements.



2.14 Placements bancaires

Si les intérêts générés par les placements bancaires n'ont pas été versés au cours de l'année d'enquête, ceux-ci sont estimés et inscrits au poste « Revenus d'intérêts ».

Différentes situations sont observées chez les entreprises étudiées possédant des placements bancaires. Ainsi, certaines entreprises ont des placements bancaires et :

- n'ont aucun endettement. Les placements sont alors considérés comme une autre activité;
- ont un endettement supérieur à la valeur de leurs placements. Dans ce cas, les placements et les dettes sont conservés dans le calcul du coût de production;
- ont un endettement inférieur à la valeur de leurs placements. L'excédent des placements par rapport aux dettes est alors attribué aux autres activités.

2.15 Échanges de services

La dépense liée à un échange de services est incluse dans l'étude de coût de production lorsqu'il est possible de rattacher cette dépense à sa contrepartie.

2.16 Location-achat de machinerie

Une location-achat de machinerie est traitée comme un achat de machinerie lorsque :

- le producteur a l'intention d'acheter cette machinerie à l'échéance du contrat de location;
- lorsque le montant résiduel qui doit être versé par l'entreprise pour acheter la machinerie à l'échéance du contrat de location est inférieur à 40 % de la valeur initiale de la machinerie à l'achat.

Par conséquent, la portion du paiement découlant de l'intérêt applicable à la location est comptabilisée dans le poste Intérêts à long terme et la machinerie est immobilisée selon son coût d'achat.



Annexe 2. Principaux facteurs de répartition

Facteurs de répartition	Postes
Utilisation par ateliers	Machinerie motorisée, énergie, heures de travail, salaires, travaux à forfait, entretien du fonds de terre.
Sommes déboursées par ateliers	Intérêts à court terme et frais bancaires, frais d'administration, honoraires professionnels, fournitures de bureau, cotisations, frais divers, temps consacré à la gestion.
Coût amorti des actifs à long terme	Ristournes, revenus d'intérêts, intérêts sur emprunts à long terme.
Répartition par ateliers liée à l'actif concerné	Immatriculations, location, amortissement.
Coût amorti des actifs concernés (par catégories d'actifs)	Assurance ferme, taxes foncières.
Amortissement cumulé des actifs concernés	Assurance véhicules, entretien roulant et machinerie, heures liées à l'entretien.
Répartition des actifs et des dettes par ateliers	Avoir des propriétaires.
Coût amorti des machineries	Garages, remises à machinerie.
Normés	Télécommunications, ordinateurs, ameublement de bureau.



Annexe 3. Durées de vie utile (DVU) et valeurs de récupération (VR) pour les principaux actifs

Bâtiments	DVU	VR
Abri pour cueilleurs, atelier ou garage chauffé, hangar ou remise	40	20 %
Entrepôt à foin et paille	35	20 %
Bergerie, entrepôt à grain, entrepôt à pesticides, entrepôt à pommes de terre non réfrigéré, entrepôt à pommes A.C. ou réfrigéré, silo à grain, kiosque	30	20 %
Cour extérieure, silo à ensilage, silo fosse et plateforme	30	0 %
Entrepôt à pommes de terre réfrigéré, étable à veaux, étable froide à bovins, parc d'engraissement, porcherie (mur sandwich en béton)	25	20 %
Abri à fumier, abri de séchoir, porcherie (structure en bois), moulange (bâtiment)	20	20 %
Plateforme à fumier avec muret, structures d'entreposage des lisiers, toit pour structure d'entreposage acier-béton	20	0 %
Étable à veaux de grain avec structure de type serre, mégadôme pour entreposage	15	20 %
Toit pour structure d'entreposage en bois et tôle	15	0 %
Toit pour structure d'entreposage en toile	10	0 %
Fonds de terre	DVU	VR
Système de drainage, puits artésien	30	0 %
Ponceaux de plastique ou de béton, ponts	25	0 %
Ponceaux en acier galvanisé, puits de surface, étang d'irrigation	15	0 %
Amélioration du fonds de terre et drainage partiel	10	0 %
Matériel roulant	DVU	VR
Moissonneuse-batteuse, tracteur (veaux d'embouche, agneaux, pommes)	15	30 %
Machinerie industrielle (pelle mécanique, bulldozer, chargeuses, chargeur télescopique), minichargeur (bob cat), camion 10 roues diesel	15	20 %
Moissonneuse-batteuse (bouillons, céréales et canola, porcs et porcelets), tracteur	12	40 %
Machine automotrice (andaineuse, arroseuse, fourragère), camion cube de livraison	12	20 %
Camionnette, camion de transport d'animaux, autochargeur pour silos-meules	10	20 %
Véhicule tout-terrain	8	20 %
Tracteur à gazon	8	10 %



Machinerie	DVU	VR
Charrue à rigole, voiture plateforme avec ou sans ridelles	20	20 %
Charrue, chisel, combiné (DMI), herse à disques déportée (offset), sous-soleuse, cultivateur, vibroculteur, herse à ressorts, herse à finir, herse à disques (légère), lame niveleuse (sole, panier), billonneuse, rouleau, rouleau émotteur, ramasseur + râteau + fourches à roches, semoir à maïs, semoir à semis-direct-maïs, semoir à céréales, semoir à semis direct (céréales-soya-canola), vis à engrais, faucheuse (bordure des champs, allées des vergers), voiture à ensilage, ramasse-balles, voiture à grains (grain cart), réservoir à eau mobile, coupe-résidus (chopper à maïs)	15	20 %
Chisel (CMO et pommes de terre), combiné DMI (CMO et pommes de terre), herse à disques déportée (CMO et pommes de terre), cultivateur (CMO, bouillons et veaux de grain), vibroculteur (CMO, bouillons et veaux de grain), herse à ressorts (CMO, bouillons et veaux de grain), herse à disques légère (CMO bouillons et veaux de grain), semoir à semis-direct-céréales-soya-canola (CMO)	12	30 %
Défonceuse, transtill, sarcloir à maïs, houe rotative et picoteuse, pulvérisateur à pesticides, réservoir à engrais, gyrofaneur, râteau, râteau faneur et doubleurs d'andains, fourragère, presse à balles rondes, enrobeuses de balles rondes, souffleur à ensilage, souffleur-aspirateur à grain, pépinière attachée	12	20 %
Semoir à maïs (CMO), semoir semis-direct-maïs (CMO)	10	30 %
Déchaumeuse, rotoculteur, rigoleuse (PTO), draineuse, pompe agitateur à pesticides, épandeur à engrais minéral, applicateur d'azote, épandeur à fumier/citerne à lisier, faucheuse-conditionneuse, presse à balles rectangulaires, wagon-mélangeur, dérouleuse + hache-balle et soigneur à balles rondes, chopper à foin	10	20 %
Équipements divers	DVU	VR
Génératrice, fourche, pince ou pic à balles rondes, séchoir continu à grain fixe, treuil, dépoussiéreur, prénettoyeur (crible)	20	20 %
Monte-balles et convoyeurs, remorques diverses, remorque à benne basculante, remorque pour animaux, séchoir à foin, souffleur à neige, tarière et enfonce-pieux, vis à grain mobile, séchoir continu à grain mobile, nettoyeur de drain	15	20 %
Système RTM (fixe ou mobile), moulange, compresseur à air, malaxeur à ciment, bétonnière, réservoir à carburant et pompe, soudeuse, élévateur à grain, silo séchoir à grain, réservoir à eau (chaude ou froide), équipement de menuiserie, videur à silo, système d'irrigation — sauf pommes de terre	15	5 %
Chariot d'alimentation, pharmacie ou réfrigérateur pour médicaments	12	5 %
Pompe à lisier, égraineuse à maïs, mélangeur ou rouleuse, système d'irrigation (goutte à goutte), pompe à eau, scie à chaîne et émondeuse, bac, réfrigérateur ou composteur de carcasses, système de chauffage (au bois ou au propane), laveuse à pression, testeur d'humidité, hache-paille, station météo	10	5 %
Débroussailluse (PTO), scie à balles rondes, GPS et équipements FM/CB	8	10 %
Équipements informatiques	5	5 %



Équipements de bâtiments	DVU	VR
Silo à moulée ou à suppléments, chariot élévateur (lift) — sauf pommes de terre, génératrice stationnaire, crible à maïs	20	5 %
Ventilation motorisée, ventilation naturelle (panneaux rigides, rideaux)	15	5 %
Ventilation motorisée (porc), ventilation naturelle à ballon, écurer et nettoyeur à raclette, piston hydraulique et pompe de fosse, pompe de préfosse, lecteur de boucle, balance d'animaux, ameublement de bureau	10	5 %
Chauffe-eau, système d'alarme, système de suivi à distance, balance d'alimentation	8	5 %
Système de traitement de l'eau, balance d'animaux électronique	7	5 %
Matériel de laboratoire, balance à médicaments, abreuvoirs (acier peint ou plastique)	5	5 %
Actifs spécialisés — Veaux d'embouche	DVU	VR
Abreuvoirs thermaux (polyéthylène), barrières et cages (acier), corral et couloir (acier), mangeoires à veaux à la dérobee et à minéral, voiture mangeoire extérieure	15	5 %
Abreuvoirs chauffants, bassins d'eau, brise-vent artificiel, corral et couloir (bois), mangeoire	10	5 %
Parcs (acier)	12	5 %



Annexe 4. Valeurs financières des inventaires pour établir le bilan au 31 décembre 2021

Animaux	Valeur financière au 31 décembre 2021
	\$/tête
Brebis	340
Béliers	850
Agneaux non sevrés	166
Agneaux sevrés	259

Cultures	Valeur financière au 31 décembre 2021
	\$/t
Maïs-grain ¹	320 \$
Orge ¹	327 \$
Avoine ¹	439 \$
Blé d'alimentation animale ¹	364 \$
Blé d'alimentation humaine ¹	465 \$
Soya ¹	614 \$
Canola ¹	746 \$
Maïs ensilage ²	90 \$
Fourrages ³	180 \$
Paille ³	155 \$

¹ Ajustés à 86 % de matière sèche.

² Tel que servi.

³ Ajustés à 85% de matière sèche

Source : Agri-stabilité : liste des prix des produits en inventaire pour l'année de participation 2021, décembre 2021, FADQ



Annexe 5. Information complémentaire sur les principaux ajustements climatiques et de cohérence

A) Ajustements climatiques des rendements

	Foin	Maïs fourrager	Maïs-grain	Soya	Blés	Orge	Avoine
Observés							
Superficie cultivée (ha)	102,5	4,6	3,1	2,6	1,1	15,4	8,5
Récolte 2021 (tonnes)	455,3	67,6	30,2	8,0	3,1	46,8	19,2
Rendement ¹ (tonnes/ha)	4,4	14,8	9,8	3,1	2,8	3,0	2,3
Ajustés							
Récolte ajustée ¹ (tonnes)	469,6	65,4	27,8	7,7	3,3	43,2	21,5
Rendement ¹ (tonnes/ha)	4,6	14,3	9,0	2,9	3,0	2,8	2,5
Ajustements en %	3,1 %	-3,4 %	-8,0 %	-3,6 %	7,2 %	-7,8 %	11,5 %

B) Ajustements spécifiques à la variation d'inventaire (foin)

		Tonnes	\$/tonne	Total
Ajustement en lien avec la variation d'inventaire				
Achats de foin ajustés	+	16,1	128	2 059 \$
Foin consommé par les autres animaux de l'entreprise	+	17,5	156	2 727 \$
Ventes totales ajustés après variation d'inventaire	-	101,5	162	16 405 \$
		-68,0		(11 619) \$
<u>Répartition par poste des ajustements non-distribués (2)</u>		<u>Répartition</u>		
Ajustement des intrants cultures (poste 2)		30,0 %		(3 486) \$
Ajustement des carburants (poste 5)		35,0 %		(4 067) \$
Ajustement de l'entretien de la machinerie (poste 4)		25,0 %		(2 905) \$
Ajustement des locations de terre (poste 7)		10,0 %		(1 162) \$
				(11 619) \$



C) Ajustements climatiques des achats d'aliments selon les ajustements des rendements

	Observés			Ajustés		
	Tonnes	\$/tonne	Total	Tonnes	\$/tonne	Total
Foin et ensilage	21,2	135	2 856 \$	16,1	153	2 455 \$
Maïs fourrager	0,9	90	85 \$	0,7	96	63 \$
Maïs-grain	19,9	361	7 181 \$	18,4	361	6 644 \$
Orge	37,3	308	11 487 \$	36,6	301	11 016 \$
Avoine	1,0	285	283 \$	1,1	285	317 \$
Blés	0,0	0	- \$	0,0	0	- \$
Total			21 891 \$			20 495 \$

D) Ajustements climatiques des ventes de cultures

	Observées			Ajustées		
	Tonnes	\$/tonne	Total	Tonnes	\$/tonne ¹	Total
Foin et ensilage	92,3	156	14 418 \$	33,5	143	4 786 \$
Maïs fourrager	10,6	91	966 \$	8,1	96	770 \$
Maïs-grain	16,1	267	4 300 \$	13,7	195	2 669 \$
Soya	8,0	575	4 588 \$	7,7	294	2 261 \$
Canola	1,5	789	1 161 \$	2,6	522	1 354 \$
Orge	9,0	292	2 626 \$	7,7	286	2 207 \$
Avoine	9,5	310	2 955 \$	11,9	314	3 719 \$
Blés	3,1	365	1 123 \$	3,3	301	991 \$
Frais de vente des cultures			312 \$			345 \$
Total			32 138 \$			18 757 \$

¹ Revenus stabilisés des produits Céréales, maïs-grain et oléagineux pour l'année 2021 selon les documents prévisionnels, FADQ.

E) Ajustements de cohérence des contributions des programmes associés aux cultures

	Observées			Ajustées		
	Hectares	\$/hectare	Total	Hectares	\$/hectare	Total
ASRA blé consommation humaine	1,0	3,65 \$	4 \$	1,0	3,65 \$	4 \$
ASRA blé consommation animale	0,1	12,97 \$	2 \$	0,1	- \$	- \$
ASRA orge	15,4	29,55 \$	455 \$	15,4	29,55 \$	455 \$
ASRA avoine	8,5	47,32 \$	404 \$	8,5	47,32 \$	404 \$
ASRA canola	1,3	10,56 \$	13 \$	1,3	10,56 \$	13 \$
Assurance récolte			2 584 \$			2 584 \$
Total			3 462 \$			3 460 \$



F) Ajustements de cohérence des compensations des programmes associés aux cultures

	Observées			Ajustées		
	Hectares	\$/hectare	Total	Hectares	\$/hectare	Total
ASRA blé consommation humaine	1,0	- \$	- \$	0,0	- \$	- \$
ASRA blé consommation animale	0,1	- \$	- \$	0,0	- \$	- \$
ASRA orge	15,4	- \$	- \$	12,4	- \$	- \$
ASRA avoine	8,5	- \$	- \$	3,7	- \$	- \$
ASRA canola	1,3	- \$	- \$	0,0	- \$	- \$
Assurance récolte foin			12 392 \$			- \$
Assurance récolte grains			70 \$			- \$
Total			12 462 \$			- \$

G) Ajustements pour les superficies non récoltées 2021

	Ajustées		
	Hectares	\$/hectare	Total
Superficies récoltées à forfait	0,0		
Superficies récoltées par entreprise	0,6		
Coût pour les ha récoltés à forfait			- \$
Coût pour les ha récoltés par l'entreprise			
Carburants		36 \$	22 \$
Entretien		62 \$	38 \$
Main d'œuvre		9 \$	5 \$
Total		106 \$	65 \$

H) Ajustements des aides d'urgence aux petites et aux moyennes entreprises (Covid-19)

Autres revenus

	Observés	Ajustement	Ajusté
	Total	Total	Total
Subventions	8 973 \$	-5 957 \$	3 016 \$
Total	8 973 \$	-5 957 \$	3 016 \$



I) Ajustements du Programme Stratégie de soutien à l'adaptation

Amortissement

	Observés	Ajustement	Ajusté
	Total	Total	Total
Roulant, machinerie et équipements	26 500 \$	175 \$	26 675 \$
Bâtiments	10 471 \$	1 095 \$	11 566 \$
Drainage	613 \$	10 \$	623 \$
Total	37 584 \$	1 280 \$	38 864 \$



CECPA

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS
DE PRODUCTION EN AGRICULTURE

225, rue Montfort, bureau 300 | Lévis (Québec) | G6W 3L8

T : 418 833-2515 | F : 418 933-9125 | www.cecpa.qc.ca